

SITAB S.A.

Direction Générale Cocody Nord - Quartier Gendarmerie TF 593 7 - 01 B.P. 724 Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire Tél. : (225) 22 48 98 03 / Fax : (225) 22 48 98 10

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS (SITAB) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) le jeudi 18 mai 2017, dans la salle JEWELS de la « Maison de l'Entreprise » (C.G.E.C.I.) au Plateau, à dix (10) heures 30 GMT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Président du Conseil d'Administration établi en vertu des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA révisé.
- 2. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 et approbation des comptes dudit exercice.
- 3. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
- 4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017.
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
- 7. Pouvoirs à conférer.

Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité et à condition que le transfert à leur nom de leurs actions ait été effectué cinq (05) jours au moins avant l'Assemblée.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance, ou adressés à la Direction Générale de la SITAB à Cocody – Nord, Quartier Gendarmerie, derrière la SODEFOR, 01 B.P. 724 Abidjan 01.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les documents prescrits par la loi et les Statuts sont tenus à votre disposition à l'adresse ci-dessus, pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION